

(1)

(N^o 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1867.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Dé- partement des Finances des crédits supplémen- taires jusqu'à concurrence de fr. 119,389-80.

(Voir les N^{os} 37 et 60 de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. le Baron GRENIER, LAOUREUX, FORTAMPS, le Baron VAN CALOEN,
le Comte DE MÉRODE.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a examiné le projet de crédits supplémen-
taires au Département des Finances, déposé dans votre séance du 20 de ce
mois, s'élevant à la somme de fr. 119,389-80.

L'exposé des motifs justifiant la demande de ces crédits, qui sont le résul-
tat, d'une part, du développement des services publics, et, d'autre part, de
l'application des lois en vigueur, ou de cas de force majeure, votre Commis-
sion vous en propose l'adoption, avec cette seule observation que les frais de
chauffage des locaux des nouveaux bureaux lui semblent élevés.

Le Président,
G. J. LAOUREUX.

Le Rapporteur,
Comte DE MERODE-WESTERLOO.